

# 6.4

## Sanctions administratives pécuniaires

---

---

## 6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

### 6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

#### 271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

#### 271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ACASTI PHARMA INC.	20090019762-1	2009-09-03	200,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ATEBA RESOURCES INC.	20090019734-1	2009-09-03	200,00 \$
BELL COPPER CORPORATION	20090019765-1	2009-09-03	800,00 \$
CAPITAL NX PHASE INC.	20090019746-1	2009-09-03	100,00 \$
CENTURY MINING CORPORATION	20090019732-1	2009-09-03	3 000,00 \$
COPPER MESA MINING CORPORATION	20090019764-1	2009-09-03	5 000,00 \$
CORPORATION BIG RED DIAMOND	20090019752-1	2009-09-03	200,00 \$
DATEX TECHNOLOGIES CORPORATION	20090019753-1	2009-09-03	200,00 \$
EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (L')	20090019729-1	2009-09-03	200,00 \$
EXPLORATION DIA BRAS INC.	20090019740-1	2009-09-03	1 800,00 \$
FIRST URANIUM CORPORATION	20090019759-1	2009-09-03	100,00 \$
GALAHAD METALS INC.	20090019749-1	2009-09-03	200,00 \$
GAZODUC TRANS QUEBEC & MARITIMES INC.	20090019731-1	2009-09-03	400,00 \$
GOLDEN QUEEN MINING CO. LTD.	20090019739-1	2009-09-03	200,00 \$
GROUPE DISTINCTION INC.	20090019763-1	2009-09-03	100,00 \$
GROUPE NORWALL INC. (LE)	20090019737-1	2009-09-03	200,00 \$
HOTEL EN COPROPRIETE RESIDENCE INN BY MARRIOTT (PROJET IMMOBILIER)	20090019738-1	2009-09-03	200,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
INTEMA SOLUTIONS INC.	20090019750-1	2009-09-03	1 500,00 \$
ISEE3D INC.	20090019743-1	2009-09-03	200,00 \$
LANESBOROUGH REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	20090019755-1	2009-09-03	400,00 \$
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	20090019742-1	2009-09-03	200,00 \$
MCO CAPITAL INC.	20090019733-1	2009-09-03	200,00 \$
MEADOWBROOK APARTMENTS	20090019727-1	2009-09-03	200,00 \$
METROBRIDGE NETWORKS INTERNATIONAL INC.	20090019760-1	2009-09-03	100,00 \$
MINES CANCOR INC.	20090019735-1	2009-09-03	300,00 \$
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE.	20090019741-1	2009-09-03	1 200,00 \$
MOSAM CAPITAL CORP.	20090019758-1	2009-09-03	200,00 \$
ODYSSEY PETROLEUM CORP.	20090019756-1	2009-09-03	5 000,00 \$
PETROLE GALE FORCE INC.	20090019747-1	2009-09-03	200,00 \$
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	20090019728-1	2009-09-03	1 500,00 \$
RESSOURCES GOLD HAWK INC.(LES)	20090019730-1	2009-09-03	600,00 \$
SRAI CAPITAL CORP. (#23229)	20090019754-1	2009-09-03	100,00 \$
ST-BERNARD (PROJET IMMOBILIER) (LE)	20090019736-1	2009-09-03	200,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST	20090019761-1	2009-09-03	200,00 \$
VECIMA NETWORKS INC.	20090019757-1	2009-09-03	400,00 \$
VICTHOM BIONIQUE HUMAINE INC.	20090019748-1	2009-09-03	5 000,00 \$
ZI CORPORATION	20090019745-1	2009-09-03	5 000,00 \$

#### 6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

##### 271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

##### 271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BELISLE, DENIS	RESSOURCES D'ARIANNE INC. (LES)	20090020079-1	2009-09-15	5 000,00 \$
CHOQUETTE, ERIC	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020080-1	2009-09-15	15 000,00 \$
ESKELUND HANSEN, NATHALIE	RESSOURCES MELKIOR INC.	20090019940-1	2009-09-10	2 900,00 \$
EURASIA HOLDING AG	CORPORATION MINIERE OSISKO	20090020085-1	2009-09-15	3 900,00 \$
FONDS DE SOLIDARITE FTQ GROUPE CVTECH INC.		20090019947-1	2009-09-10	4 800,00 \$
FRANCHE, GUY	GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	20090019943-1	2009-09-10	8 300,00 \$
HENRIKSEN, GORDON NEIL	EXPLORATION KNICK INC.	20090020267-1	2009-09-10	400,00 \$
LABERGE, RICHARD	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020081-1	2009-09-15	5 000,00 \$
LEITH WHEELER INVESTMENT COUNSEL LTD	TRANSAT A.T. INC.	20090019941-1	2009-09-10	400,00 \$
MALO, JACQUES	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020082-1	2009-09-15	5 000,00 \$
MCDONALD, JAMES	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020077-1	2009-09-15	5 000,00 \$
MELOCHE, GAETAN	BANQUE NATIONALE DU CANADA	20090019948-1	2009-09-10	5 000,00 \$
PICHETTE, ADRIEN	RESSOURCES ROBEX INC.	20090020076-1	2009-09-15	1 100,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
		20090020078-1	2009-09-15	700,00 \$
REINDLER, CHRISTOPHER	RESSOURCES CALDERA INC.	20090019945-1	2009-09-10	5 000,00 \$
ROUTHIER, NICHOLAS	TECHNOLOGIES SENSIO INC.	20090020083-1	2009-09-15	5 000,00 \$
SABOURIN, JEAN-FRANCOIS	TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	20090019949-1	2009-09-10	3 200,00 \$
SERRAGLIO, ROBERT J.	BANQUE DE MONTREAL	20090019942-1	2009-09-10	5 000,00 \$
TEXIER, JEAN-MICHEL	NSTEIN TECHNOLOGIES INC.	20090020084-1	2009-09-15	600,00 \$
VIDAL, MARTIN	RANAZ CORPORATION	20090019944-1	2009-09-10	1 100,00 \$
WINSTON, RONALD	RESSOURCES CALDERA INC.	20090019946-1	2009-09-10	5 000,00 \$

### 6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

## 6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

## 6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information